

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2024**
**Membres de droit**

Mme BERTRAND DORLEAC [Présidente de la FNSP]	<i>Excusée [proc. à M. Gallet]</i>
Mme COLIN [Directrice Générale de la DGAFP]	<i>Excusée [proc. à M. Potier]</i>
Mme LE BRIGNONEN [Directrice de l'INSP]	<i>Représentée par M. Lartigau</i>
M. LEWIS [Président de l'Université de Bordeaux]	<i>Présent</i>

**Personnalités extérieures**

Mme BOSDECHER	<i>Présente</i>	M. LEÏS	<i>Présent</i>
M. ETCHEÇA HARRETA	<i>Présent</i>	Mme PAPIN	<i>Excusée [proc. à M. Potier]</i>
M. GALLET	<i>Présent</i>	M. POTIER	<i>Présent</i>

**Enseignants (Collège A)**

M. COMPAGNON	<i>Présent</i>	M. DÉLOYE	<i>Présent</i>
Mme DUCHESNE	<i>Excusée [proc. à M. Compagnon]</i>	M. TIBERJ	<i>Excusé [proc. à M. Déloye]</i>
M. FERRIÉ	<i>Présent</i>		

**Enseignants (Collège B)**

Mme GAUDIN	<i>Présente</i>	Mme N'DIAYE	<i>Présente</i>
Mme LECIS COCCO ORTU	<i>Excusée [proc. à Mme N'Diaye]</i>	Mme PISTRE	<i>Présente</i>
Mme NAKKANABO DIALLO	<i>Présente</i>		

**Collège BIATSS**

M. ROUGER	<i>Présent</i>
-----------	----------------

**Étudiant-e-s**

Mme DUVAL	<i>Présente</i>	M. BALLET	<i>Présent</i>
M. GAUTHIER	<i>Présent</i>	Mme CUVIER	<i>Absente</i>
Mme OLLIVIER-GOUAGNA	<i>Présente</i>	M. FROMENT	<i>Présent</i>
Mme PAÏRO	<i>Présente</i>	Mme HEBERT	<i>Présente</i>
		M. LEFÈVRE	<i>Présent</i>

**Membres Ès Qualités**

Mme DUPOUY-LABAT	<i>Présente</i>
M. DARBON [Directeur de Sciences Po Bordeaux]	<i>Présent</i>
M. JARDINÉ	<i>Présente</i>
Mme COUDERC [Directrice Générale des Services]	<i>Présente</i>

**Invité-e-s**

Mme ANNÉZO	<i>Présente</i>	M. HOFMANN-MARTINOT	<i>Excusé</i>
Mme BASSOULET	<i>Présente en visio</i>	M. LACAZE	<i>Présent</i>
M. BERROU	<i>Présent</i>	M. LAFORE	<i>Excusé</i>
M. BERTRAND (Gilles)	<i>Présent</i>	M. LE GRAËT	<i>Présent</i>
Mme MAILLARD	<i>Présente</i>	M. LEMAIRE-PATIN	<i>Présent</i>
Mme CARDONA	<i>Présente</i>	Mme MARTIN	<i>Excusée</i>
Mme CARON	<i>Présente</i>	M. MBAYE	<i>Présent</i>
M. CORNU	<i>Présent</i>	Mme PELLARINI	<i>Présente</i>
Mme DELAMARRE	<i>Présente</i>	Mme PINCHAULT	<i>Présente</i>
Mme DUENAS	<i>Présente en visio</i>	M. PRÉVOT	<i>Présent</i>
M. DUVERGER	<i>Présent</i>	M. RAMON	<i>Présent</i>
Mme FALLERI-VIALARD	<i>Présente en visio</i>	Mme REILHAN	<i>Excusée</i>
Mme FOREST	<i>Présente en visio</i>	M. SADLAN	<i>Présent en visio</i>
M. SMITH	<i>Excusé</i>	Mme TAJRI	<i>Présente</i>
Mme THIRIOT	<i>Présente</i>		

M. Gallet salue les membres du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue aux nouveaux étudiants administrateurs ainsi qu'à Madame Maillard, nouvelle DRH de l'institut.

## 1. Informations générales

### ■ Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27/09/2024 PJ. 1

En l'absence de remarque, M. Gallet soumet au vote l'approbation du procès-verbal.

Résultat du vote	Délibération 2024-30
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	29
	<b>Pour 29</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

→Résultat : adoptée

## 2. Affaires statutaires

### ■ Bilan du plan d'action CICB 2024 PJ. 2

### ■ Mise à jour de la cartographie des risques du CICB PJ. 3

M. Cornu présente le contrôle interne, comptable et budgétaire :

- Contexte :
  - Le contrôle interne se définit comme l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés et permanents, choisis par l'encadrement et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs pour maîtriser le fonctionnement de leur activité.
  - Son objectif principal est d'identifier, répertorier et évaluer les risques afin de les sécuriser grâce à des plans d'action et des systèmes de contrôle adaptés.
  - Les récentes réformes, notamment sur la responsabilité des gestionnaires publics, encouragent les établissements à renforcer leurs dispositifs de contrôle interne.
- Bilan d'exécution 2024 :
  - En 2024, onze risques ont été traités, couvrant cinq des huit processus identifiés dans la cartographie des risques.
  - Le niveau moyen d'avancement des actions est de 80 %. Les actions non terminées d'ici le 31 décembre seront intégrées au plan d'action 2025.
  - Un exemple de risque traité à 100 % concerne la soutenabilité budgétaire des recrutements. Ce risque a été maîtrisé grâce à la mise en place d'une fiche emploi intégrée dans la gestion électronique des documents (GED). Ce processus automatisé assure la circulation des fiches entre le service prescripteur, les ressources humaines, la direction des affaires financières et la direction générale.
- Cartographie des risques 2024 :
  - La cartographie des risques de Sciences Po Bordeaux repose sur huit processus.
  - Elle recense 49 risques : 46 spécifiques à des processus précis et 3 génériques applicables à tous les processus.
  - Chaque risque est évalué selon sa gravité (impact global et probabilité de survenance) et le niveau de maîtrise atteint grâce aux dispositifs existants. Pour chaque risque, des actions spécifiques sont prévues afin de réduire les impacts identifiés.



- Charte CICB (Contrôle Interne, Comptable et Budgétaire) :
  - La charte, votée en 2018, décrit les principes et l'organisation du contrôle interne à Sciences Po Bordeaux.
  - La version actualisée en 2024 intègre le décret du 23 mars 2022, relatif au régime des gestionnaires publics.
  - Elle détaille les trois leviers du contrôle interne : organisation, documentation et formation, ainsi que la traçabilité des opérations via des organigrammes fonctionnels nominatifs.
- Plan d'action 2025 :
  - Le plan d'action 2025 identifie 20 risques répartis sur sept des huit processus.
  - Près de 70 % des actions prévues visent des risques dont le niveau de maîtrise actuel est jugé faible ou très faible.
  - Chaque action est associée à des services responsables, un état d'avancement, et une date d'échéance.

M. Darbon remercie M. Cornu et l'ensemble du service pour leur travail indispensable, qui renforce le suivi et la sécurisation des activités à court et moyen terme.

■ **Modification de la charte sur l'organisation du CICB PJ. 4**

En l'absence de remarques, M. Gallet soumet la modification de la charte au vote.

<b>Résultat du vote</b>	<i>Délibération 2024-31</i>
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	29
	<b>Pour 29</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

→**Résultat : adoptée**

■ **Adoption du Plan d'action CICB 2025 PJ. 5**

En l'absence de remarques, M. Gallet soumet l'adoption du plan d'action au vote.

<b>Résultat du vote</b>	<i>Délibération 2024-32</i>
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	29
	<b>Pour 29</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

→**Résultat : adoptée**

■ **Modification du règlement intérieur de la cellule de veille et d'écoute PJ. 6**

M. Lacaze présente la proposition de modification du règlement interne de la cellule de veille et d'écoute :

- Contexte de la modification :
  - Le départ d'un membre et recrutement d'un nouveau membre.
  - Le règlement initial ne prévoyait ni les conditions d'admission, ni de démission, suspension ou retrait des membres.
  - L'essentiel des modifications porte sur l'admission et la sortie des membres.

- Procédure d'admission :
  - La personne intéressée fera part de sa candidature.
  - La candidature est évaluée par son chef de service, qui la valide ou refuse sa candidature.
  - La direction examine la demande et, si nécessaire, un entretien avec la cellule et les membres de la direction est organisé pour envisager un recrutement.
- Procédures de sortie des membres :
  - Démission : se fait de manière volontaire et prend effet de manière immédiate.
  - Suspension : en cas de mise en cause.
  - Exclusion : possible en cas de non-respect des règles du règlement.

M. Gallet s'enquiert d'éventuelles remarques.

M. Potier s'interroge sur la formation des membres : il souhaite savoir qui assure la formation et si elle est réellement suivie, le rôle d'écouter ne s'improvisant pas.

M. Lacaze répond que tous les membres suivent une formation de base de deux jours en premiers secours en santé mentale (PSSM), dispensée par le service santé étudiant. La formation PSSM est un prérequis pour devenir membre permanent de la cellule. Des formations complémentaires, comme sur le risque suicidaire, peuvent être proposées ensuite.

Mme Couderc ajoute que la cellule de veille et d'écoute est composée depuis sa création de la psychologue de l'établissement, qui peut également servir de référent pour les membres ayant une formation moins poussée en écoute. De plus, l'IEP a choisi de faire appel à un psychologue prestataire afin de permettre aux membres de la cellule de bénéficier de séances de remédiation si nécessaire.

En l'absence d'autres remarques, M. Gallet soumet ces modifications au vote.

<b>Résultat du vote</b>	<i>Délibération 2024-33</i>	
Effectif statutaire du CA		30
Membres en exercice		30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote		29
	<b>Pour</b>	<b>29</b>
	<b>Contre</b>	<b>0</b>
	<b>Abstention</b>	<b>0</b>

→**Résultat : adoptée**

■ **Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers pour l'année universitaire 2024-2025**

Mme Tajri propose de voter la composition finale de la section disciplinaire. Elle rappelle que le corps des enseignants a été désigné lors de l'élection de 2023 pour un mandat de trois ans, tandis que les étudiants, élus pour un an, ont été réélus après un appel à candidatures au sein du conseil d'administration. Samuel Froment, Émeline Duval, Bastien Ballet et Maria Pairo ont ainsi été élus.

En l'absence de remarques, M. Gallet soumet la composition de la section disciplinaire au vote.

Résultat du vote	Délibération 2024-34
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	29
	<b>Pour 29</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

→ Résultat : adoptée

### 3. Organisation générale des études

#### ■ Adoption des capacités d'accueil en première année filière générale et cursus internationaux

Mme Pellarini précise qu'il n'y a pas de changement par rapport aux capacités d'accueil de l'année précédente. Le chiffre de 275 places est maintenu pour la filière générale. En ce qui concerne les cursus internationaux, les places sont réparties comme suit : 7 pour le cursus italien (BEPLUISS), 5 pour Hong Kong (BEPHK), 12 pour le Portugal, 12 pour l'Allemagne (FIFA), 12 pour l'Espagne (FIFE), et 10 pour la Martinique et la Jamaïque.

Mme Gaudin rappelle que ces chiffres ne représentent pas l'ensemble des effectifs, puisqu'il faut y ajouter les étudiants étrangers.

En l'absence d'autres remarques, M. Gallet soumet la délibération au vote.

Résultat du vote	Délibération 2024-35
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	29
	<b>Pour 29</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

→ Résultat : adoptée

#### ■ Calendrier Parcoursup 2024-2025 PJ. 7

Mme Pellarini précise que l'ouverture du site se fera le 18 décembre et l'affichage des résultats le 21 mai, soit les mêmes dates que l'an dernier. En revanche, un changement concerne les oraux d'admission, qui seront étalés sur trois semaines en raison des jours fériés.

En l'absence d'autres remarques, M. Gallet annonce le point suivant.

#### 4. Politiques de l'établissement

##### ■ Bilan des inscriptions 2024 PJ. 8

Mme Pellarini présente le bilan des inscriptions 2024 :

- Première année :
  - Cursus général :
    - 283 étudiants, dont 89 boursiers (31 % de l'effectif).
    - 50 étudiants issus du programme d'égalité des chances « Je le peux parce que je le veux ».
    - Parité hommes-femmes similaire aux années précédentes.
  - Cursus internationaux :
    - 89 étudiants inscrits.
    - Augmentation notable du nombre de boursiers dans ces cursus, qui ont doublé par rapport aux années précédentes.
- Deuxième année :
  - 264 étudiants inscrits, répartis entre 135 sur site et 126 en mobilité étrangère, avec 3 étudiants en mobilité en France.
  - 90 étudiants boursiers.
- Quatrième année :
  - 411 étudiants, dont 102 boursiers et 40 entrées directes (concours pour l'entrée en master).
- Cinquième année :
  - 420 étudiants, dont 96 boursiers.
- Bilan global :
  - Un total de 1 960 étudiants inscrits, en légère baisse par rapport à 2023 (2 012 étudiants). La baisse est principalement due au remplacement de la FIFI (filière italienne) par la BEPLUISS en 2021, avec une diminution du nombre d'étudiants dans cette filière (12 à 7).
  - 523 boursiers, soit 27 % de l'ensemble des inscrits.
  - 173 étudiants en Erasmus ou en Free Mover, soit un total de 2 133 étudiants sur site, 293 en mobilité académique, et 45 en césure.

M. Gallet s'enquiert des motifs concernant la césure et en quelle année elle intervient généralement.

Mme Pellarini explique que les césures peuvent être motivées par divers projets : un stage, du bénévolat, un projet académique, etc. La césure se fait généralement entre la 4A et la 5A.

Mme Païro s'interroge sur la baisse du nombre de boursiers en première année, alors que l'année précédente, le taux était supérieur à la moyenne nationale de 37,1 %.

M. Déloye explique que la variation du nombre de boursiers en première année est en partie due à un dispositif de la loi ORE : les élèves boursiers du secondaire, lorsqu'ils candidatent sur Parcoursup, bénéficient d'un avantage qui leur permet de remonter sur les listes d'attente. Ils peuvent alors choisir entre plusieurs IEP. Cette concurrence peut expliquer les fluctuations d'une année à l'autre du nombre de boursiers inscrits.

##### ■ Bilan du F.A.I.R.E 2023-2024 PJ. 9

Mme Pellarini présente le bilan du FAIRE :

- Dispositif Balafon :
  - Le budget initial était de 34 000 €, avec un total de dépenses de 30 390 € pour quatre étudiants. Ce programme offre des bourses mensuelles et finance éventuellement un billet d'avion pour un retour dans leur pays.

- Aides FAIRE :
  - Aides accident de la vie : 17 705 € pour 12 étudiants.
  - Aide équipement numérique : 1 800 € pour 6 étudiants, avec un plafond de 300 € par étudiant.
  - Aide de vie pour étudiants étrangers : 4 470 € pour 3 étudiants.
  - Aide de stage : 5 376 € pour 6 étudiants.
  - Aide à la césure : 15 146 € pour 13 étudiants.
  - Aide à l'entrepreneuriat : pas de demandes cette année.
  - Certification en anglais : 25 000 € pour financer la certification du niveau d'anglais de tous les étudiants de première année.
  - Le budget initial pour ces aides était de 80 000 €, et un total de 69 497 € a été octroyé.
- Aide à la mobilité (reste du monde) :
  - Budget initial : 210 000 €
  - Dépenses totales : 133 353 € pour 99 étudiants.

M. Lefèvre fait remarquer qu'un tiers de l'enveloppe du budget de la mobilité internationale n'a pas été utilisé. Il se demande si c'est lié à la baisse du nombre d'étudiants en mobilité.

Mme Cardona explique que le montant de 210 000 € alloué à la mobilité internationale ne concerne pas uniquement la mobilité « reste du monde » : il inclut également les compléments nécessaires pour compenser les diminutions des subventions de l'agence Erasmus+ et du complément régional.

Mme Martin ajoute qu'ils avaient anticipé une éventuelle baisse de la subvention Erasmus+, qui n'a finalement pas eu lieu.

M. Gauthier demande si ce reliquat sera versé au fonds du FAIRE de l'année prochaine ou s'il sera reversé dans les fonds de roulement de l'IEP.

Mme Cardona répond qu'il ne s'agit pas vraiment d'un reliquat, mais plutôt des recettes de l'établissement qui sont allouées à un fonds dédié au FAIRE. Chaque année, l'établissement choisit de reconduire 80 000 € pour le FAIRE. À la fin de l'année, le budget non utilisé sera déprogrammé. Le budget étant annuel, il n'y a pas de report des fonds d'une année sur l'autre.

#### ■ Bilan de la cellule de veille et d'écoute 2023-2024 PJ. 10

M. Lacaze présente le bilan de la cellule de veille et d'écoute pour l'année universitaire 2023-2024 :

- Composition :
  - Laetitia Hippeau, psychologue
  - Floriane Reilhan, conseillère de prévention
  - Louis Lacaze, chargé des marchés publics et des affaires juridiques
  - Alexis Lemaire-Patin, chargé de l'égalité des genres et de la lutte contre les violences et discriminations
  - Nina Duenas, responsable de l'insertion professionnelle.
- Fonctionnement :
  - Public ciblé : La cellule s'adresse à tous les usagers de l'établissement, incluant étudiants, doctorants, et personnels (administratifs, techniques et enseignants).
  - Périmètre d'action : La cellule traite les signalements relatifs à la discrimination, au bizutage, au harcèlement, à la surcharge de travail, et aux conflits relationnels.
  - Deux moyens sont disponibles pour joindre la cellule :
    - Une plateforme ENT.
    - L'adresse email [ecoute@sciencespobordeaux.fr](mailto:ecoute@sciencespobordeaux.fr).



- Procédure : Les entretiens sont réalisés par deux membres (une personne a une posture d'écoute, une autre prend des notes).
- Confidentialité et limites d'action : Les membres sont tenus à la confidentialité et n'ont pas de pouvoir contraignant.
- Chiffres concernant les signalements :
  - Évolution des signalements : Depuis la création de la cellule en 2018, le nombre de signalements augmente progressivement, signe de sa meilleure visibilité. La communication autour des actions de la cellule semble porter ses fruits.
  - Typologie des signalements :
    - Harcèlement (moral, sexuel, cyber) : 27 %
    - Violences sexuelles et sexistes : 25 %
    - Conflits relationnels : 23 %
  - Origine des signalements : Environ deux tiers des signalements sont faits par des étudiants, le reste par des personnels ou des personnes externes.
- Perspectives :
  - Ouverture de la cellule à un membre du personnel enseignant pour diversifier les profils (jusqu'à présent, la cellule était composée exclusivement de membres du personnel administratif) : pour l'instant, 2-3 candidatures ont été reçues.
  - Psychologue prestataire pour les personnels : Jusqu'à la fin de 2024, une psychologue prestataire est mise à disposition pour soutenir les personnels.
  - Partage de pratiques avec d'autres établissements : des échanges réguliers ont lieu avec les cellules de veille et d'écoute d'autres établissements, telles que l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne).

M. Lartiguau demande si des ratios ont été calculés, notamment le ratio entre le nombre d'étudiants et le total, ainsi que le ratio entre le nombre d'étudiants et le nombre de personnels.

Mme Tajri précise qu'il y a environ 2 100 étudiants et 189 personnels permanents. En se basant sur ces chiffres, le taux de signalements serait d'environ 8 % pour les personnels et 2 % pour les étudiants.

Mme Couderc souligne qu'il est important de prendre en compte deux facteurs lors de l'analyse du nombre de signalements. Premièrement, la cellule de veille et d'écoute est très bien identifiée en interne et reconnue pour ses compétences. Deuxièmement, il faut comparer à périmètre constant, car de nombreuses cellules de veille dans d'autres établissements se limitent aux violences sexistes et sexuelles (VSS) ou aux discriminations, alors qu'eux traitent également les conflits relationnels.

Mme Hébert s'interroge sur la hausse du nombre de signalements.

M. Lacaze ajoute qu'une même situation peut donner lieu à plusieurs signalements – différentes personnes vont faire leur propre signalement – et à plusieurs entretiens.

Mme Tajri souligne que la mise en place de la plateforme de signalement a facilité l'accès à la cellule, en permettant des signalements anonymes. Cela rend le processus moins engageant et moins intimidant, comparé à la nécessité de prendre un rendez-vous ou de contacter directement la cellule par email ou téléphone. D'ailleurs, l'augmentation des signalements coïncide avec l'introduction de la plateforme.

M. Darbon souligne l'importance de la coopération entre tous les partenaires dans le succès du système de gestion des signalements. Il remercie les élus étudiants pour leur soutien, en particulier dans le traitement des cas de harcèlement cyber, qui ont été gérés de manière proactive et exemplaire. Cette approche a permis d'agir en amont avec des actions de prévention et d'éducation.

En l'absence d'autres remarques, M. Gallet propose de passer au point suivant.

**■ Enquête post-admission 2024 PJ. 11**

Mme Annézo présente les résultats de l'enquête post-admission, menée auprès des étudiants de première année de Sciences Po Bordeaux pour la troisième année consécutive, et dont le taux de réponse est de 48 %. Elle commence par les caractéristiques socioculturelles des étudiants de première année :

- 61 % des étudiants ont des parents diplômés de l'enseignement supérieur, un chiffre en légère baisse par rapport aux années précédentes.
- 17 % ont au moins un parent diplômé d'une grande école.
- 4 % ont un alumni de Sciences Po Bordeaux dans leur entourage proche.
- 36 % des étudiants de première année ont suivi une préparation spécifique à Sciences Po Bordeaux, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes, mais avec une diminution des préparations privées et une augmentation des préparations dans les lycées, en particulier pour les étudiants hors Nouvelle-Aquitaine.

M. Gallet demande de quels types de Prépa il s'agit.

M. Déloye répond qu'il y a d'abord tous les dispositifs mis en place dans les lycées en partenariat avec un IEP. Il rappelle que les sept IEP du réseau ont des partenariats dans toutes les académies où ils sont présents, que l'IEP de Paris collabore avec 200 lycées et que celui de Grenoble a un partenariat régional. Ensuite, de nombreux établissements, publics et privés, bénéficient d'autres cordées de la réussite, indépendantes des IEP. Il y a enfin les préparations privées pour les IEP, qui coûtent entre 7 000 et 8 000 €, et qui créent un marché parallèle problématique.

M. Lartigau s'interroge sur le module en ligne mentionné dans le document transmis. Il souhaite savoir qui propose ce module, combien d'heures il couvre et ce qu'il inclut précisément.

Mme Annézo n'a pas de précisions à apporter, mais c'est un point qu'ils pourront approfondir dans les enquêtes suivantes. Elle poursuit sa présentation :

- L'orientation post-bac :
  - 5 % des étudiants ont candidaté uniquement à Sciences Po Bordeaux, un taux en légère augmentation par rapport à l'année précédente.
  - Le nombre moyen de vœux formulés sur ParcoursSup par ces étudiants est de 2,8.
  - 62 % des étudiants ont placé Sciences Po Bordeaux en premier choix sur la plateforme, contre 58 % en 2023. Les profils qui placent davantage l'établissement en premier choix sont les néo-Aquitains, les étudiants sans parents diplômés de l'enseignement supérieur et les boursiers.
  - Pour les étudiants qui n'ont pas placé Sciences Po Bordeaux en premier choix, 95 % ont envisagé d'intégrer un autre IEP, principalement Sciences Po Paris, suivi de Sciences Po Toulouse, Aix, et Rennes. Par ailleurs, 39 % des étudiants, s'ils n'avaient pas été admis à Sciences Po Bordeaux, auraient opté pour une formation universitaire en sciences politiques.
- Critères associés à Sciences Po Bordeaux :
  - 97 % des étudiants estiment que l'ouverture à l'international est un critère important et 28 % considèrent ce critère comme déterminant dans leur choix.
  - D'autres critères importants incluent l'opportunité d'avoir une carrière à impact (classée 2e) et la réputation de l'établissement (classée 3e). Les étudiants ont également mentionné l'importance de la qualité des intervenants et de la vie associative.

▪ Préparation des candidats :

- 42 % des étudiants estiment que leurs enseignants ont joué le rôle le plus décisif dans leur préparation à la candidature à Sciences Po Bordeaux, particulièrement pour les étudiants néo-aquitains et ceux issus de programmes « Je le peux parce que je le veux ».
- Les étudiants sont généralement bien informés sur les modalités de candidature, telles que la constitution du dossier, les qualités requises, l'oral d'admission, et les débouchés.
- Le critère le moins connu est le contenu de la formation, bien que l'enquête d'insertion et des supports comme l'infographie en ligne aient aidé à améliorer la visibilité des débouchés professionnels.

M. Gauthier souhaite revenir sur les critères, et notamment sur le fait que 13 % des hommes citent la préparation à un concours comme un critère important, contre 0 % des femmes. Selon lui, cela met en lumière des inégalités de genre importantes.

Mme Gaudin indique qu'il y a une forte majorité de filles dans l'établissement, mais que dans le parcours carrières administratives, les garçons sont surreprésentés. Elle note une différence dans la perception de la difficulté des concours entre garçons et filles : pour qu'un garçon passe un concours qu'il perçoit comme difficile, il suffit qu'il en ait envie, mais pour qu'une fille passe un concours qu'elle perçoit comme difficile, il faut qu'elle se perçoive comme excellente. Elle constate également des différences marquées dans les stratégies de carrière entre les jeunes femmes et les jeunes hommes, avec des conséquences sur les écarts de revenus ensuite. Il y a donc un travail à faire avec les étudiantes de Master sur leur choix de concours et leur insertion professionnelle, mais aussi sur la construction de leur carrière à long terme.

M. Gallet est étonné de constater que la recherche arrive en dernière position parmi les motivations des candidats (0 % et 1 %). Par contre, à la sortie, une proportion assez importante d'étudiants est intéressée par la recherche.

M. Déloye fait remarquer qu'à 17 ou 18 ans, les jeunes ne sont généralement pas familiarisés avec le monde de la recherche et se projeter dans un métier de recherche à cet âge-là est assez difficile.

Mme N'Diaye souligne que la perception négative des débouchés après une thèse constitue un blocage pour les étudiants, particulièrement en France, où le doctorat n'est pas suffisamment valorisé. Des efforts sont faits au sein de l'IEP pour montrer qu'il y a des débouchés pour les doctorants hors du milieu académique.

M. Gallet souligne l'importance de valoriser le doctorat en dehors du milieu académique et cite l'exemple des États-Unis où avoir un PhD est un atout sur le marché de l'emploi. Il s'interroge sur les actions entreprises par le CNRS pour répondre à cette problématique.

M. Pujolar souligne que limiter la recherche au seul CNRS est une vision réductrice qui empêche de mesurer l'ampleur de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur comme Sciences Po ou les universités. Le volume de recherche dans ces établissements est en réalité quantitativement bien plus important que celui du CNRS ou de l'INSERM et il est important de le faire savoir. Une meilleure prise en compte du doctorat dans le monde professionnel se fait progressivement, notamment avec les réformes sur la reconnaissance salariale de la détention d'un doctorat dans certaines conventions collectives.

Mme Hebert revient sur la valorisation effective de la recherche à l'entrée à Sciences Po Bordeaux. Beaucoup d'étudiants ignorent au départ la signification de la recherche, à l'image de beaucoup d'autres matières étudiées en sciences politiques. Toutefois, à travers les cafés recherche et toute la communication autour de la recherche, il y a une réelle valorisation. Aussi, les étudiants ont des ressources supplémentaires par les chercheurs et professeurs disponibles dans le cadre notamment du mémoire. Il y a un réel travail de valorisation de la recherche à Sciences Po Bordeaux et il est important d'en remercier les acteurs.

Mme Annézo poursuit sa présentation :

- Facteurs de réussite :
  - Accompagnement et soutien :
    - 39 % des étudiants estiment que l'accompagnement des enseignants a été l'élément le plus crucial dans la réussite de leur dossier d'admission.
    - D'autres facteurs importants incluent le soutien parental et les conseils d'autres étudiants de l'IEP.
  - Confiance des étudiants pendant les épreuves d'admission :
    - 48 % des étudiants se sont sentis confiants, voire très confiants, quant à leur réussite lors des épreuves d'admission, un taux en augmentation par rapport aux années précédentes.
    - Cette confiance varie selon certains profils : les hommes ont généralement plus de confiance que les femmes, les non-boursiers sont plus confiants que les boursiers, et la présence d'un alumni dans l'entourage semble renforcer la confiance.
  - Facteurs de réussite à l'épreuve orale d'admission :
    - 41 % des étudiants estiment que la chance a joué un rôle important, voire très important, dans leur réussite à l'oral d'admission, une augmentation de 3 points par rapport aux enquêtes précédentes.
    - Parmi ceux qui estiment que la chance a été déterminante, 5 % des étudiantes la placent comme critère numéro un, ce qui soulève des réflexions sur la confiance et l'autocensure.
  - Adaptation des épreuves : 64 % des étudiants estiment que les épreuves leur ont permis de démontrer leurs capacités, un retour globalement positif.
- Projets professionnels et orientation future :
  - 75 % des étudiants de première année ont déjà une idée claire du parcours de master qu'ils souhaitent suivre, une proportion en augmentation par rapport aux années précédentes.
  - La majorité des étudiants s'oriente vers un parcours dans la majeure Internationale.
  - Concernant les domaines d'activités envisagés, on retrouve par ordre d'importance : la diplomatie, l'humanitaire et le social, la haute fonction publique, l'enseignement et la recherche.

M. Déloye trouve préoccupant que 49 % des étudiants estiment que la composition du jury a eu un impact sur leur admission. Bien que cette perception ne reflète pas nécessairement la réalité, elle montre qu'il est important de travailler sur la neutralisation de ce facteur pour garantir une équité de traitement entre les candidats.

Mme N'Diaye indique qu'elle a personnellement participé au jury l'année précédente, et durant l'épreuve, un rappel à l'ordre a été envoyé aux membres du jury pour leur rappeler de ne pas faire de commentaires sur l'accent ou la tenue vestimentaire des candidats. Elle souhaiterait que les personnes responsables de ces comportements inappropriés ne siègent plus aux jurys d'admission à l'avenir.

M. Darbon informe que l'établissement travaille actuellement sur une réforme des conditions de préparation des oraux. Il reconnaît qu'il y a eu des excès les deux dernières années, et que certaines situations n'auraient pas dû se produire. Afin de résoudre ces problèmes, une formation obligatoire sera mise en place pour tous les membres du jury, y compris ceux de l'IEP, animée par des spécialistes. Un système d'alerte précoce sera également instauré, permettant aux candidats de signaler immédiatement tout comportement inapproprié après leur oral, afin que l'établissement puisse intervenir rapidement. Un guide de l'oral sera présenté en décembre pour formaliser ce processus.

Mme Gaudin ne comprend pas qu'on puisse dire que l'oral élimine les discriminations. Elle rappelle que Sciences Po Paris a réintroduit l'écrit dans son processus de sélection et elle plaide pour une réintroduction d'une part d'écrit à Sciences Po Bordeaux malgré les défis logistiques que cela pose. Cela enverrait le message aux candidats qu'ils ne sont pas jugés sur leur apparence.

M. Compagnon met en garde contre une surinterprétation des résultats concernant les perceptions des étudiants sur le jury et la chance : ces chiffres sont difficiles à interpréter et peuvent refléter une rationalisation ex-post.

M. Déloye ajoute que bien qu'il y ait eu des comportements inappropriés dans certains jurys, la majorité des collègues impliqués dans les oraux ont une attitude tout à fait satisfaisante. Il tient aussi à faire remarquer que l'écrit a aussi un effet de discrimination sociale, parfaitement renseigné par les enquêtes. Concernant les inégalités sociales qui se jouent à l'oral, M. Déloye cite l'initiative de l'association d'éloquence de l'IEP, qui intervient dans les lycées JPPJV pour animer des ateliers d'aisance à l'oral.

M. Darbon confirme que la grande majorité des jurys se déroulent dans de bonnes conditions. Il précise qu'un retour à l'écrit n'est pas envisagé en raison des difficultés logistiques que cela engendrerait avec 4 000 candidats.

Mme Annézo conclut en soulignant que la perception des critères de réussite est largement subjective et peut être interprétée de différentes manières. Par exemple, sur l'apparence, un étudiant pourrait considérer que le fait d'être bien habillé et coiffé a joué un rôle positif dans sa réussite, sans que cela reflète une discrimination. Elle suggère que la question soit reformulée et explicitée pour la prochaine édition : « Estimez-vous avoir subi des discriminations ou avez-vous eu un sentiment d'inégalité dans ce processus ? »

M. Darbon ajoute qu'une enquête à cinq ans serait idéale, puisqu'elle permettrait d'observer l'évolution des perceptions et expériences au fil du temps.

## 5. Vie étudiante

### ■ Attributions des subventions aux associations sur fonds CVA PJ. 12

M. Prévot présente le procès-verbal de la commission de la vie associative (CVA), qui s'est tenue le 23 octobre. 42 projets ont été soumis par les associations, dont 32 ont été financés pour un montant total de 10 320,04 €, soit la quasi-totalité de l'enveloppe. Bien que le nombre de projets ait diminué (il y en avait 89 l'année dernière), cela reste un volume conséquent et M. Prévot encourage les associations à regrouper certaines initiatives. Concernant l'AS, la prise en charge se fait à hauteur de 1 032,54 €.

### ■ Attributions des subventions aux associations sur fonds CVEC PJ. 13

M. Prévot aborde la commission de la contribution de la vie étudiante et de campus, qui s'est tenue le 24 octobre : 14 projets ont été déposés, dont 10 ont été financés pour un total de 1 959,20 €.

M. Froment souligne l'importance du budget de la CVEC pour la vie étudiante et réaffirme l'engagement de l'UNEF sur ce sujet. Il rappelle qu'une baisse potentielle du financement de la vie associative est à prévoir, en raison de l'utilisation du reliquat de la CVEC des années précédentes pour financer cette vie associative : une fois ce reliquat épuisé, des incertitudes pèsent sur le financement de la vie étudiante. M. Froment insiste sur la richesse de la vie associative et soutient l'utilisation de ce reliquat pour des projets d'investissement.

### ■ Bilan du Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) 2024 PJ. 14

M. Prévot présente le bilan du schéma directeur de la vie étudiante 2024 :

- Contexte :
  - Le schéma directeur a été voté le 5 octobre 2023, avec pour objectif de mettre en place des actions pour améliorer les conditions de vie étudiante sur les cinq prochaines années.
  - Ce schéma repose sur 10 thématiques, 14 objectifs et 59 actions à atteindre d'ici 2025.

- Thématiques et actions réalisées en 2024 :
  - Accueil et Intégration : 2 actions réalisées cette année.
  - Insertion Professionnelle :
    - Actions réalisées : 4 actions réalisées cette année.
    - Non réalisées : La création d'un catalogue d'orientations a été reportée en raison de la mise en place de la réforme du second cycle.
    - En cours : La pérennisation du dispositif de mentorat étudiant et le renforcement des liens avec les alumni sont en cours. Une rencontre entre Madame Marchive et Bernard Hamon est prévue.
  - Bien-être : 2 actions réalisées cette année.
  - Handicap : 2 actions non finalisées cette année. Le schéma directeur handicap débutera en 2025. La participation à des groupes de travail interétablissement est en cours avec l'adhésion à la conférence des grandes écoles.
  - Harcèlement et Discrimination : 1 action réalisée.
  - Logement et Déplacements :
    - Objectiver des espaces disponibles pour les vélos et sécurisation le cas échéant des garages existants : réalisé, avec la mise en place d'une borne de réparation pour vélos et la sensibilisation d'Étu'Récup sur les systèmes de sécurité antivol.
  - Ressources et Emploi : 2 actions prévues, une a été réorientée (le dispositif de validation de l'engagement citoyen).
  - Engagement et Vie Associative : Une action a été réorientée, et la deuxième action a été réalisée.
  - DDRS (Développement Durable et Responsabilité Sociale) : 2 actions réalisées cette année.
- Bilan global :
  - Actions réalisées : 13 actions.
  - Actions non réalisées : 3 actions.
  - Actions en cours/partiellement réalisées/réorientées : 4 actions.

M. Gallet s'enquiert d'éventuelles questions.

Mme Hébert indique qu'ils ont constaté qu'un certain nombre de projets proposés en CVA conviendraient parfaitement aux Rencontres Carrières. Elle pense qu'il y a un manque de lien entre l'administration et certaines associations et qu'un rapprochement permettrait de coconstruire des projets de manière plus fluide.

M. Prévot répond qu'il y travaille actuellement avec Madame Marchive et qu'ils sont en train d'identifier les associations porteuses de projets liés à l'orientation et aux Rencontres Carrières

M. Bertrand précise que les associations prennent souvent des initiatives seules, sans dialoguer avec eux, ce qui conduit parfois à ce que des projets se chevauchent.

M. Ballet estime qu'une relation de confiance est à construire entre la direction. Il ajoute qu'une partie de la vie associative ressent un manque de reconnaissance par rapport à ce qu'elle apporte à l'IEP.

Mme Hébert reconnaît qu'ils peuvent avoir des difficultés à valoriser certaines actions réalisées par des associations. Par exemple, bien que l'organisation d'un gala soit un travail important pour animer la vie étudiante, ils peuvent considérer que des initiatives comme donner des cours dans un EHPAD ou un lycée prioritaire ont un impact plus significatif et devraient être davantage valorisées.

M. Bertrand confirme qu'il ne met pas sur le même plan les activités qui ont un lien direct avec les études à Sciences Po Bordeaux et qui servent l'intérêt général et celles qui relèvent du loisir.

M. Ballet estime que les deux ont leur importance et n'apportent pas la même chose.

M. Gauthier insiste sur le fait que la vie associative est un élément formateur et professionnalisant pour les étudiants impliqués, qui apprennent la gestion financière et administrative. Cela apporte une vraie valeur ajoutée à l'IEP, comme le montrent les critères de choix dans l'enquête d'admission.

M. Darbon précise que la relation avec les associations est rendue plus complexe en raison du grand nombre d'associations, mais ils peuvent envisager une réunion générale pour faire un point sur la situation et discuter des problèmes éventuels.

Mme Gaudin fait remarquer qu'il y a eu à un moment une volonté de structuration des associations, ce qui a permis, par exemple, la création du Bureau des arts. Cependant, elle constate ces dernières années un phénomène de parcellisation qui pose des problèmes de lisibilité et de coordination des événements. Par exemple, l'apéro concert a été organisé le jour des Rencontres Carrières, ce qui a privé de nombreux étudiants de participer aux événements professionnels. Elle encourage donc un regroupement des associations, non seulement pour améliorer la lisibilité, mais aussi pour renforcer la pérennité de celles-ci et la professionnalisation des étudiants engagés dans la vie associative.

M. Ballet indique qu'il existe déjà des outils pour améliorer la coordination, comme le calendrier interassociatif, qui permet à chaque association de visualiser les projets des autres et d'éviter ainsi les chevauchements. Des discussions et une meilleure transparence entre les services et les associations pourraient aider à mieux organiser les événements et à éviter les conflits de dates.

Mme Pistre suggère de rendre le calendrier des événements associatifs accessible à l'ensemble de la communauté, y compris les enseignants et le personnel administratif, pour que chacun soit tenu informé.

Mme Couderc explique qu'un système de calendrier mutualisé a été envisagé, mais le fait que le calendrier interassociatif comprenne aussi les apéritifs et soirées alcoolisées rend la chose délicate. Elle ajoute que certaines activités associatives sont déjà mises en avant sur l'intranet de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Gallet lève la séance. Il précise que le prochain CA aura lieu le vendredi 13 décembre et souhaite ensuite une bonne fin de journée aux participants.